

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



UNIVERSITE CHEIKHI ANTA DIOP



*Les enjeux de dépollution et le principe pollueur payeur:
l'exemple de la Baie de Hann*

présenté par *Souléye NDAO*

2013

PLAN

I – INTRODUCTION

II – LA RESTATURATION DE LA BAIE

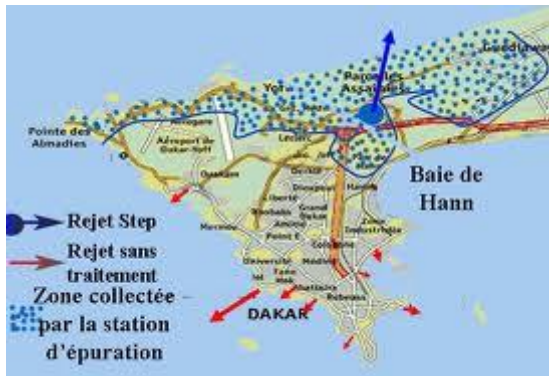
III- LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE

IV –CONCLUSION

V - RECOMMANDATIONS

I – INTRODUCTION

La Baie de Hann , située sur la façade orientale de la presqu'île du Cap-Vert entre la pointe de Bel-Air et le village de Mbao (au nord est de Dakar), était, il y a trente ans une des plus somptueuses baies du monde avec la baie de Rio de Janeiro au Brésil.



Cette baie, qui s'étend du Port Autonome de Dakar (PAD) aux alentours de Rufisque, concentre 80% des industries au plan national. Environ 115 usines y sont installées. L'essentiel de ces établissements déversent des rejets industriels directement au niveau de cette baie. A ces rejets s'ajoutent les eaux usées drainées par les canaux. Un cocktail qui la transforme du coup en une véritable bombe écologique. Pour prendre à bras le corps ce phénomène, l'Etat a lancé une étude tarifaire de mise en place d'une redevance assainissement en vue d'instituer le principe « pollueur payeur ».

II – LA RESTAURATION DE LA BAIE

Après l'entrée en vigueur du code de l'environnement de 2001 instituant une taxe annuelle de pollution, les autorités en charge de l'environnement et de l'assainissement ont élaboré et adopté un plan d'actions pour la réhabilitation de la baie dont la première action consiste à appliquer le principe du « pollueur –payeur ».

Ensuite, cette première phase allant dans le sens de la restauration de la baie, sera confortée plus tard par la signature le 09 mars 2010 d'un protocole d'accord entre l'Etat du Sénégal et les organisations représentatives des industries (CNP/SPIDS, CNES) relatif à la mise en œuvre du principe « pollueur-payeur ».

S'inscrivant toujours dans la dynamique de la restauration de la baie nonobstant la non-application du protocole de 2010, l'Etat du Sénégal a acquis un financement de l'Agence française de développement et la Banque européenne d'investissement d'un montant de 30 milliards pour son ambitieux projet de dépollution de la baie de Hann.

Ce projet consiste à collecter, transporter et traiter dans une station d'épuration qui sera située à Mbao, les eaux usées domestiques et les eaux usées industrielles constituant 70% des effluents collectés. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Office National de l'Assainissement (ONAS), il est ainsi prévu la construction d'un collecteur gravitaire en front de mer sur 13 km, une station d'épuration et un émissaire en mer de 3 km de longueur.

De même, la mise en place des infrastructures de collecte et de traitement, doit s'accompagner de l'application effective du principe pollueur-payeur par les entreprises de la baie de Hann, celle-ci se traduira concrètement par la mise en place d'une redevance d'assainissement spécifique aux effluents industriels des industries raccordées au future réseau d'assainissement. Pour rendre ce système incitatif, cette démarche doit s'accompagner en parallèle d'une réflexion en vue de la révision de la taxe annuelle de pollution mise en place à travers le code de l'environnement de 2001.

En sus de ce projet d'une importance capitale, l'Etat du Sénégal a initié un autre projet d'assainissement et de restructuration des villages de Hann et de Petit Mbao, financé par l'Union européenne à hauteur de 11 milliards de Fcfa dans le cadre du 10 ème Fonds européen de développement.

Ce projet qui entre en droite ligne dans la restauration de la baie de Hann, permettra une amélioration globale du cadre de vie des populations à travers une rationalisation du tissu urbain, la construction d'infrastructures et de voiries et la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif.

Mais en attendant la phase de démarrage de ce projet, l'Etat du Sénégal peut s'approprier l'expérience américaine, plus précisément de la société Glad basée en Californie, des tentes qui servent aussi de sac poubelle pour réduire drastiquement les déchets produits puis laissés sur les lieux des évènements et qui posent un vrai problème de salubrité .



Au regard de la non-restructuration de cette localité, il est nécessaire d'agir en amont, avant que les déchets ménagers et autres se retrouvent dans la Baie.

En outre, on ne peut manquer d'évoquer l'opération « stop aux filets nylon » lancé par l'océanium dans le cadre d'un partenariat avec une équipe française de protection de la mer et de ses ressources.

Ce type de filet constitue une catastrophe écologique et économique en dépit de son interdiction par l'article 30 du décret n° 98-498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 98-32 du 14 août 1998 portant code de la pêche maritime.

Une fois perdus dans l'eau, les filets en nylon ont une durée de vie estimée entre 400 et 500 ans. Et pendant cette période, ils continuent leur pêche, « créant alors un cercle vicieux et sans fin : le poisson, une fois pris dans les mailles, constitue une proie facile pour les autres prédateurs qui, à leur tour, se font prendre dans le filet ».

Dans le même sillage, les plaques de déchets plastiques et autres débris marins constituent une problématique majeure de ce milieu. La localisation de cette plaque s'explique par un phénomène de vortex ou tourbillon, c'est-à-dire de courants qui font converger vers cette zone les déchets flottants et par l'absence de vents qui engendre l'accumulation de ceux-ci, constituée de tout ce qui peut flotter, qui n'est pas biodégradable et en plastique, allant de la brosse à dent jusqu'aux filets de pêche fantôme, mais aussi de millions de morceaux microscopiques de plastiques.



Plaque de déchets plastiques et autres débris marins

Ainsi, pour apporter une solution à la problématique des débris marins, l'Etat du Sénégal pourrait expérimenter le projet du jeune néerlandais Boyon Slat intitulé « the ocean cleany array » dont l'objectif est de nettoyer les océans des plastiques, des filets perdus et autres débris marins par des barrages flottants



Barrages flottants

III- Le développement de l'économie bleue

La pêche constitue l'activité de prédilection dans le village de Hann. Elle génère beaucoup d'emplois et occupe une place prépondérante dans la fourniture des protéines animales à une population en forte croissance. Elle englobe environ deux tiers de la population, contribuant ainsi, à la résorption du chômage (des jeunes en majorité), à l'essor d'activités connexes (transformation artisanale et industrielle de poisson, mareyage, réparation et entretien de l'équipement de pêche, la fabrication de pirogues) créant de nombreux emplois à terre.

Ainsi, avec de forts débarquements, la baie de Hann est au niveau départemental le plus important point de débarquement de poissons dans la région de Dakar.

C'est pourquoi, son quai de pêche fait partie des huit sites pilotes agréés par l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (dite pêche INN).

Enfin, pour satisfaire sa demande énergétique, l'Etat du Sénégal doit mettre l'accent sur les énergies renouvelables. Par conséquent, il pourrait s'inspirer du projet éolien off-shore en mer de la Baie de Saint-Brieur en France.

IV-CONCLUSION

La restauration de la baie de Hann qui était jadis une des plus belle et poissonneuse du monde, nécessite une synergie de toutes les actions comme l'a du reste rappelé François Hollande dans son discours lors de la conférence environnementale du 14 septembre 2012 : « les défis ne se divisent pas ; ils ne se hiérarchisent pas ; ils doivent être affrontés et surmontés ensembles ».

Pour éviter le syndrome du fameux slogan « barça ou barsak », l'adoption de l'approche holistique est fondamentale pour redonner à cette baie son lustre d'antan



Pirogue « Lothio »

V- RECOMMANDATIONS :

Les recommandations formulées sont déclinées comme suit :

1. Intégrer la responsabilité sociétale des entreprises ;
2. Applique la gestion intégrée de la zone côtière ;
3. Interdire l'importation du monofilament ;

4. Appliquer la réglementation en vigueur (code de l'environnement et code de la pêche maritime) ;
5. Mettre l'accent sur les consommables biodégradables ;
6. Procéder régulièrement aux curages des canaux ;
7. Adopter une approche écosystémique dans la gestion des pêcheries au niveau de cette frange côtière ;
8. Réduire l'empreinte écologique de ce milieu afin d'augmenter sa résilience face au changement climatique ;
9. Prendre des décisions allant dans le sens du changement et dire non au paradigme actuel du tout-jetable.